



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11883/Add.1
28 novembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Nouveau rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies
chargée d'observer le dégagement (FNUOD)

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 24 novembre 1975 sur la FNUOD (S/11883), j'ai séjourné au Moyen-Orient du 22 au 27 novembre 1975. Arrivé à Damas dans l'après-midi du samedi 22 novembre, j'y suis resté jusqu'au lundi matin 24 novembre. Je me suis entretenu pendant plusieurs heures avec le président Hafez Al-Assad et le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères, M. Abdul Halim Khaddam. La teneur de ces entretiens est exposée dans la première partie du présent rapport. Pendant mon séjour à Damas, j'ai aussi rencontré le Président de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yassir Arafat.

Dans la matinée du 24 novembre je suis arrivé en Israël, où je suis resté jusqu'au 25 novembre. J'ai eu à Jérusalem de longues conversations avec le Premier Ministre, M. Yitzhak Rabin, et le Ministre des affaires étrangères, M. Yigal Allon. Le Ministre de la défense, M. Shimon Peres, était également présent à la réunion avec le Premier Ministre. Les principaux éléments de ces conversations sont exposés dans la deuxième partie du présent rapport.

Le 25 novembre je suis arrivé au Caire, où j'ai eu des entretiens avec le président Anouar al-Sadate et le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères, M. Ismaïl Fahmy. Le Vice-Président, M. Husni Mubarak, et le Ministre des affaires étrangères, M. Fahmy, étaient également présents aux entretiens avec le président Sadate.

Dans la matinée du 26 novembre j'ai quitté le Caire pour me rendre à Beyrouth. A mon arrivée au Liban, j'ai eu des entretiens avec le président Suleiman Frangié et avec le Premier Ministre, M. Rachid Karamé. A un déjeuner offert par le Président j'ai rencontré d'autres membres du Cabinet libanais.

Dans l'après-midi du 26 novembre je suis retourné à Damas, où j'ai eu dans la soirée une autre série de rencontres avec le président Assad et le Ministre des affaires étrangères, M. Khaddam. Les résultats de cette réunion, qui a duré plusieurs heures, sont exposés dans la première partie du présent rapport.

Dans la matinée du jeudi 27 novembre j'ai quitté Damas pour me rendre à Londres, où je me suis entretenu dans l'après-midi du même jour avec Sa Majesté le roi Hussein de Jordanie et avec le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Zeid Al Rifai. Dans la soirée du 27 novembre, j'ai quitté Londres pour me rendre à New York.

I. ENTRETIENS EN SYRIE

Le président Assad s'est déclaré extrêmement déçu qu'aucun progrès n'ait été fait sur le plan des négociations concernant la Syrie depuis mai 1974, date à laquelle la FNUOD a été créée. C'est pourquoi la Syrie trouve difficile d'approuver la prorogation du mandat de la FNUOD s'il n'y a pas, en même temps, des perspectives de progrès dans le processus de négociation et ne veut pas entamer de négociations sur de nouvelles mesures partielles. La Syrie souhaite que le Conseil de sécurité se penche sur le fond du problème du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Elle ne participera ni à la Conférence de Genève, ni à aucun autre mode de négociation tant que l'Organisation de libération de la Palestine ne sera pas parmi les participants.

Au cours de longues discussions, le Président s'est déclaré prêt à donner son accord à la reconduction du mandat de la FNUOD pour une autre période de six mois, cette reconduction étant assortie d'une disposition expresse prévoyant que le Conseil se réunira en janvier 1976 pour examiner quant au fond le problème du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, avec la participation des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine.

II. ENTRETIENS EN ISRAËL

Israël a des vues qui divergent de celles de la Syrie en ce qui concerne le contexte du mandat de la FNUOD et la participation de l'Organisation de libération de la Palestine à des négociations sur le Moyen-Orient. Israël considère la FNUOD comme faisant partie intégrante de l'Accord sur le désengagement entre Israël et la Syrie, signé en mai 1974.

Israël reste opposé à ce qu'un lien soit établi entre la prorogation du mandat de la FNUOD et la forme que revêtiraient de nouvelles négociations. En revanche, il est disposé à négocier à tout moment avec la Syrie, mais non avec l'Organisation de libération de la Palestine. Une fois le mandat de la FNUOD prorogé, Israël est prêt à participer à une reprise de la Conférence de la paix de Genève, étant entendu que seuls y seront les participants initiaux.

De l'avis d'Israël, la résolution 338 (1973) fournit la base de négociations, et c'est pourquoi Israël n'accepte pas que le Conseil de sécurité soit l'organe où négocier le règlement du problème du Moyen-Orient. Enfin, Israël a déclaré accepter la prorogation du mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois.

III. AUTRES ENTRETIENS

Lors de mes séjours en Egypte et au Liban, j'ai eu des entretiens extrêmement utiles avec les dirigeants de ces pays. Étant donné que ces entretiens n'étaient pas directement liés à la prorogation du mandat de la FNUOD, je ne pense pas qu'il y ait lieu de rendre compte plus longuement de leur contenu dans le présent rapport. Il en va de même des entretiens que j'ai eus avec Sa Majesté le roi Hussein de Jordanie et le Premier Ministre, M. Zeid Al Rifai, à Londres, le 27 novembre.

/...

Ces entretiens ont été extrêmement précieux et ont contribué énormément à ma compréhension de la situation d'ensemble au Moyen-Orient. Je suis reconnaissant aux dirigeants de ces pays d'avoir permis cet échange de vues.

IV. CONCLUSIONS

Tout bien considéré, je demeure d'avis que la présence de la FNUOD est essentielle non seulement pour maintenir le calme dans le secteur Israël-Syrie mais aussi pour créer une atmosphère propice à la poursuite des efforts sur le plan de la négociation. Eu égard aux consultations que j'ai eues dans la région avec les parties intéressées, je propose donc que le mandat de la FNUOD soit prorogé pour une nouvelle période de six mois. Je formule cette proposition en partant de l'hypothèse que le Conseil s'accordera sur une décision identique, compte dûment tenu des positions exposées par les parties, que j'ai décrites dans les paragraphes qui précèdent.

Je tiens à assurer les membres du Conseil que je poursuivrai inlassablement mes efforts, en coopération étroite avec les parties, en vue de contribuer à la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

